

Gouvernement du Québec

**Décret 486-2013, 15 mai 2013**

CONCERNANT la nomination de madame Francine Gendron comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Francine Gendron de Beloeil, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 mai 2013;

QUE le lieu de résidence de madame Francine Gendron soit fixé dans la Ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59587

Gouvernement du Québec

**Décret 487-2013, 15 mai 2013**

CONCERNANT la nomination de monsieur Bruno Leclerc comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Bruno Leclerc de Joliette, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 mai 2013;

QUE le lieu de résidence de monsieur Bruno Leclerc soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59588

Gouvernement du Québec

**Décret 488-2013, 15 mai 2013**

CONCERNANT la nomination de madame Sonia Rouleau comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Sonia Rouleau de Saguenay, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 mai 2013;

QUE le lieu de résidence de madame Sonia Rouleau soit fixé dans la Ville de Saguenay ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59589

Gouvernement du Québec

**Décret 489-2013, 15 mai 2013**

CONCERNANT la nomination de monsieur Benoit Sabourin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Benoit Sabourin de Saint-Liguori, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 mai 2013;

QUE le lieu de résidence de monsieur Benoit Sabourin soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59590